

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE D'ANZAT LE LUGUET 2019**

## **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de cette dernière.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement et éventuellement de budgets annexes (eau, assainissement, sections de commune)

Le budget 2019 a été voté le 08 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

## **II. La section de fonctionnement**

### **a) Généralités**

- les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :
  - les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (edf, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune et les fonds de sections de commune).
  - les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel).
  - les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations)
  - les dépenses financières (intérêt des emprunts).
  - les dépenses d'ordre (amortissement des biens).
  
- Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :
  - les produits de service ou du domaine (vente coupes de bois, redevances des pâtures...)
  - les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle et de mutation
  - les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts)
  - les revenus des immeubles (location de logements ou de salle polyvalente, gîte, bâtiments communaux).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant en €</b>
Dépenses courantes Chapitre 11	567 509.57	Recettes des services Chapitre 70	178 710.25
Dépenses de personnel Chapitre 12	125 785.00	Impôts et taxes Chapitre 73	116 320.00
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	226 875.00	Dotations et participations Chapitre 74	108 411.50
Dépenses financières Chapitre 66	8 252.00	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	32 080.00
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	9 000.00	Recettes exceptionnelles Chapitre 77	8 500.00
Autres dépenses Chapitre 70	50.00	Recettes financières Chapitre 76	0,00
Dépenses imprévues 022	1 000.00	Autres recettes Chapitre 013	600.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>938 471.57</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>444 621.75</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections) 68	5 569.00	Excédent brut reporté 002	623 139.25
Virement à la section d'investissement 023	125 720.43	Produits (écritures d'ordre entre sections 722	2 000.00
<b>Total général</b>	<b>1 069 761.00</b>	<b>Total général</b>	<b>1 069 761.00</b>

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2019 restent inchangés :

<b>Taxes locales</b>	<b>Taux</b>	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Total</b>
Taxe d'habitation	9,69%	202 700	19 642 €
Taxe foncière (bâti)	10,09%	163 000	16 447 €
Taxe foncière (non bâti)	58,63%	108 600	65 021 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>101 110 €</b>

d) Le personnel :

<b>GRADE OU EMPLOI</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>TITULAIRE, NON TITULAIRE OU CONTRAT</b>	<b>TEMPS COMPLET OU NON COMPLET</b>	<b>QUOTITE OU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES</b>
Adjoint administratif principale de 2ème classe	C	Titulaire	Temps non complet	22 heures
Adjoint technique	C	Titulaire	Temps complet	35 heures
Adjoint administratif	C	Stagiaire	Temps non complet	31.5 heures
Adjoint d'animation	C	CDD accroissement saisonnier d'activité	Temps complet, sur 9 mois de l'année	35 heures
Adjoint technique	C	Stagiaire	Temps non complet	20 heures
Adjoint technique	C	CDD commune moins de 1000 habitants	Temps non complet	5.5 heures

### **III. La section d'investissement**

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement du bourg, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/ Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €	Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €
1641	OO	remboursement emprunt	22 458,22	<b>021</b>	<b>00</b>	<b>virement section de fonctionnement</b>	<b>125 720,43</b>
165	OO	caution	1 400,00	<b>10222</b>	<b>00</b>	<b>FACTVA sur dépenses 2018</b>	<b>91 310,22</b>
<b>Chap 16</b>		<b>TOTAL</b>	<b>23 858,22</b>	<b>1068</b>	<b>00</b>	<b>affectation du résultat</b>	<b>224 694,32</b>
2158	OOO	matériel et outillage	1 500,00	1321	114	subvention TEPCV boulangerie	16 800,00
2184	OOO	Mobilier	500,00		140	subvention TEPCV éclairage public	10 800,00
2188	000	Autres immobilisations	1 800,00		158	subvention réserve parlementaire burons	5 000,00
2168	127	Restauration vieux registres Etat-civil	950,00	1322	140	subvention Conseil Régional aménagement bourg	40 000,00
2183	97	Achat matériel informatique mairie	1 500,00	1323	140	subvention conseil départemental eaux pluviales	205 957,00
2184	153	Mobilier restaurant	1 200,00		141	subvention conseil départemental saleuse/étrave	7 600,00
2184	133	Mobilier salle polyvalente	3 000,00		173	subvention conseil départemental église Anzat	10 762,50
2188	156	Achat matériel station de Parrot	720,00		174	subvention conseil départemental voirie+aménagement villages	42 580,00
21578	141	Achat saleuse, étrave	5 800,00	1341	114	subvention DETR (Etat) boulangerie	11 760,00
<b>Chap 21</b>		<b>TOTAL</b>	<b>16 970,00</b>		132	subvention DETR (Etat) maison des associations	4 100,00
2312	152	travaux forêts	8 000,00		133	Subvention DETR (Etat) salle polyvalente	650,00
2313	132	Restauration maison des associations	15 000,00		140	Subvention DETR (Etat) aménagement bourg	141 842,70
	133	Travaux salle polyvalente	2 500,00		147	Subvention DETR (Etat)Tour de Besse	8 190,00
	156	travaux station Parrot	500,00		155	Subvention DETR (Etat) chapelle du Luguet	11 337,00
	168	Accès mairie- escaliers	7 598,00		164	subvention DETR (Etat) mobilier mairie	710,00
	173	Eglise Anzat	42 000,00		167	subvention DETR (Etat) réserve incendie	1 330,00
					168	subvention DETR (Etat) accès mairie	6 125,00
2315	140	Travaux aménagement du bourg	480 915,00		173	subvention DETR (Etat) Eglise Anzat	10 461,00
	166	Travaux piste du cézallier	11 460,00		174	subvention DETR (Etat) voirie 2019	30 000,00
	172	enfouissement réseaux secs Luguet	59 000,00		175	subvention DETR (Etat) aménagement villages	62 950,00
	174	Voirie 2019	120 000,00	<b>chap 13</b>		<b>TOTAL</b>	<b>628 955,20</b>
	175	Aménagements des villages	132 894,00	1641	00	Emprunt aménagement du bourg	84 000,00
<b>Chap 23</b>		<b>TOTAL</b>	<b>879 867,00</b>	<b>chap 16</b>		<b>TOTAL</b>	<b>84 000,00</b>
2031	147	Etude Tour de Besse	11 000,00	28041582	040	amortissement des biens	684,00
	172	Etude aménagement Luguet	2 052,00	281531	040	amortissement des biens	3 755,00
2041581	159	Travaux éclairage public	15 100,00	281532	040	amortissement des biens	1 130,00
2041511	170	Illuminations de fin d'année	4 800,00		<b>040</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>5 569,00</b>
	<b>040</b>	<b>Travaux en régie</b>	<b>2 000,00</b>	2315	041	intégration étude Luguet	4 560,00
<b>O20</b>	<b>OO</b>	<b>dépenses imprévues</b>	<b>2 715,63</b>		<b>041</b>	<b>Total opérations patrimoniales</b>	<b>4 560,00</b>
<b>OO1</b>	<b>OO</b>	<b>déficit reporté</b>	<b>207 846,32</b>	<b>165</b>	<b>00</b>	<b>caution</b>	<b>1 400,00</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>1 166 209,17</b>			<b>TOTAL</b>	<b>1 166 209,17</b>

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Aménagement du bourg d'Anzat (enfouissement des réseaux secs et mise en place du réseau eaux pluviales , parking, éclairage public),
- Aménagement et enfouissement des réseaux secs au Luguet,
- Aménagement intérieur de la maison des associations (plomberie, chauffage, électricité, installation WC public avec accessibilité pour les personnes à mobilité réduite)
- Accès à la mairie,
- Travaux de voirie sur la piste du Cézallier,
- Etude travaux de consolidation de la Tour de Besse,
- Réfection des murs extérieurs de l'église d'Anzat,
- Changement des anciennes lampes municipales par des éclairages publics plus économiques, grâce au partenariat entre le SIEG, le Parc naturel d'Auvergne et la TEPCV (subvention du ministère de l'écologie),
- Travaux sur voiries communales,

- Aménagement des villages de la Combe, Parrot, Vins-Haut et Bosberty.

d) Les subventions d'investissements prévues :

Les subventions attendues pour cette année sont d'un montant total de 628 955.20 € et se décomposent ainsi :

- **Subvention de l'Etat : la somme totale de 322 255.70 €** dont

➤ Par le biais de la Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux, 289 455.70 €, se répartissant ainsi :

- Boulangerie	11 760.00 €
- Maison des associations	4 100.00 €
- Aménagement du bourg	141 842.70 €
- Tour de Besse	8 190.00 €
- Salle polyvalente	650.00 €
- Chapelle du Luguët	11 337.00 €
- Aménagement espace numérique (mairie)	710.00 €
- Réserve incendie	1 330.00 €
- Accès mairie	6 125.00 €
- Eglise Anzat	10 461.00 €
- Voirie 2019	30 000.00 €
- Aménagement villages	62 950.00 €

➤ Par le biais de la TEPCV auprès du Ministère de l'écologie, 27 600.00 € :

- boulangerie	16 800.00 €
- éclairage public	10 800.00 €

➤ Par le biais de la réserve parlementaire, 5000 € :

- burons	5 000.00 €
----------	------------

- **Subvention du Conseil départemental : la somme totale de 266 899.50 €** se répartissant ainsi :

- Aménagement du bourg	205 957.00 €
- Saleuse/étrave	7 600.00 €
- Eglise Anzat	10 762.50 €
- Voirie/aménagement villages	42 580.00 €

- **Subvention du Conseil régional : la somme totale de 40 000.00 €** se répartissant ainsi :

- Aménagement du bourg	40 000.00 €
------------------------	-------------

#### **IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

a) Recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement :

- Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2018	: 0.00€
nouveaux crédits	: 1 069 761.00€
TOTAL	: 1 069 761.00 €

- Recettes : crédits reportés 2018	: 623 139.25 €
nouveaux crédits	: 446 621.75 €
TOTAL	: 1 069 761.00 €

- Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2018 : 536 607.00€  
nouveaux crédits : 629 602.17 €  
**TOTAL : 1 166 209.17 €**

- Recettes : crédits reportés 2018 : 519 759.00 €  
nouveaux crédits : 646 450.17 €  
**TOTAL : 1 166 209.17 €**

b) Principaux ratios :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 938 471.57 / 184 = 5100.39 €
- Produit des impositions directes/population = 101 110.00 / 184 = 549.51 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 444 621.75 / 184 = 2 416.42 €

c) Etat de la dette :

La commune a deux emprunts en cours :

Prêteur	Date 1 <sup>er</sup> versement	Date fin	Durée réelle	Taux	Type de taux	Capital initial	Capital restant au 31/12/2018	Capital remboursé annuel 2019	Intérêts 2019	Echéance 2019
CFF	31/03/2003	31/03/2023	240	0.25	Fixe	21 094.53	5 375.45	1 069.20	13.43	1 082.63
LBP	20/12/2017	01/01/2038	240	1.73	Fixe	500 000.00	484 198.81	21 389.02	8 238.38	29 627.40
					<b>TOTAL</b>	<b>521 094.53</b>	<b>489 574.26</b>	<b>22 458.22</b>	<b>8 251.81</b>	<b>30 710.03</b>